

## Association Départementale du Val de Marne

Mme Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Education Nationale
De l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP07

Le Perreux, le 29 juin 2015,

Objet : impossible réforme des rythmes : les parents ne peuvent plus payer...

Madame la Ministre,

En introduisant une cinquième matinée d'école, la réforme des rythmes scolaires a eu pour effet d'accroître les inégalités territoriales non seulement sur le temps périscolaire mais aussi sur le temps scolaire. En laissant aux maires la responsabilité de piloter la construction d'une organisation des temps éducatifs dans un cadre réglementaire flou, assorti de la possibilité tantôt de déroger, tantôt d'expérimenter, l'Etat n'a pu empêcher l'émergence d'une véritable mosaïque d'organisations selon :

- que la 5ème matinée d'école est positionnée le mercredi ou le samedi
- que les communes aient ou non mis en place des NAP
- que les NAP, lorsqu'elles sont prévues, sont tantôt gratuites, tantôt payantes pour les familles
- que ces NAP prévoient tantôt des activités présentant une véritable plus-value éducative, tantôt des activités en tout point similaires à ce qui existait auparavant (à savoir souvent de la simple garderie)

L'Etat a laissé les maires piloter l'élaboration des PEDT. Or dans des cas bien trop nombreux, ils n'ont pas souhaité associer les représentants des parents d'élèves à la construction et à la rédaction du projet. Et la PEEP pose la question de la consistance de ces documents s'apparentant souvent à de simples inventaires de moyens éparpillés, et en aucun cas d'un véritable plan d'ensemble cohérent. La validation de ces PEDT par des comités dont la composition est sinon inconnue, mais pour le moins incomplète, vient parachever la faiblesse de ces plans.

De plus ces inégalités entre les territoires ne font qu'augmenter alors que la facture maintenant présentée aux parents devient insupportable pour nombre d'entre eux. En effet de plus en plus de communes modifient de façon conséquente leur tarification. Nous retiendrons pour notre département



## **Association Départementale** du Val de Marne

l'exemple d'Alfortville, où le sénateur maire PS, M. Carnouvas, a déclaré cette semaine : " On nous a imposé cette réforme des rythmes scolaires. La ville n'a pas les moyens de pérenniser la gratuité des activités ". Dans ce cadre, la PEEP déplore les décisions prises par les communes sans aucune concertation ni même information.

La PEEP souhaite dans ces conditions connaître les actions prévues par le gouvernement afin de rétablir l'équité pour l'ensemble des enfants scolarisés dans l'enseignement public. L'abrogation ou à défaut une réécriture complète du décret du 24 janvier 2013 nous semble aujourd'hui une absolue nécessité.

Mais nous souhaitons aussi attirer à nouveau votre attention sur une autre disparité. Moins de 3% des communes ouvrent leurs écoles le samedi matin. Nous ne comprenons pas comment ces organisations ont pu être validées et même reconduites par les recteurs pour une nouvelle année scolaire. Vous ne pouvez ignorer l'absentéisme massif qui, surtout en maternelle, nous fait nous interroger sur les " garanties pédagogiques suffisantes" lesquelles, dans le décret du 24 janvier 2013, sont la condition d'obtention d'une dérogation au régime général! Ni l'Education nationale, ni les maires, ni les représentants des parents d'élèves ne peuvent contrer ce phénomène de l'absentéisme à l'école le samedi matin. Partant de ce constat, pensez-vous que ces élèves auront les mêmes chances de réussite que ceux des communes, y compris limitrophes, où les écoles sont ouvertes le mercredi matin? De combien d'heures d'enseignement ces élèves seront-ils privés chaque année? Nous pensons qu'il y a urgence nationale en la matière et vous demandons d'agir auprès des recteurs pour ne valider les organisations dérogatoires du samedi qu'en présence d'un plan éducatif réel et abouti qui ne pourrait effectivement être mis en œuvre avec l''école le mercredi.

La République est une et indivisible. Il doit en être de même pour l'éducation de nos enfants.

Espérant être entendus, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses

Pour la PEEP du Val de Marne La Présidente Myriam Menez